



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1534

Modification de la délibération n° 2015/889 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 735 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 22 logements (16 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 83-84, quai Pierre Scize à Lyon 5e

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1534 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2015/889 PORTANT SUR LA GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM CITE NOUVELLE POUR LA SOUSCRIPTION DE QUATRE EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 1 735 000 EUROS - OPERATION : ACQUISITION, AMELIORATION DE 22 LOGEMENTS (16 LOGEMENTS PLUS ET 6 LOGEMENTS PLAI) SITUES 83-84, QUAI PIERRE SCIZE A LYON 5E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 octobre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/889, la Ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 735 000 € destinés à l'acquisition, amélioration de 22 logements (16 logements PLUS et 6 logements PLAI) situés 83-84, quai Pierre Scize à Lyon 5^e. Or, dans le cadre de la prorogation de l'accord de principe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, la SAHLM Cité Nouvelle a dû modifier la durée de la période d'amortissement des prêts PLAI Foncier et PLUS Foncier. Ainsi, celle-ci est ramenée d'une durée de 50 ans à une durée de 48 ans. Aussi, il convient de modifier la délibération n° 2015/889.

Vu la délibération n° 2015/889 du 16 mars 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. La garantie de la Ville de Lyon est donc accordée pour la durée totale des prêts, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 40 ans pour les prêts PLAI et PLUS et de 48 ans pour les prêts PLAI Foncier et PLUS Foncier et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SAHLM Cité Nouvelle dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

2. M. le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Cité Nouvelle auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM